

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : **29/05/2024**

**Séance du 23 mai 2024**

Date de convocation : 13 mai 2024  
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°6 et présent de la délibération n°8 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin

**Procurations de** : Séverine Maugan-Curnier à Eve Maurel (Délibération n°1 et de la délibération n°4 à la délibération n°13), Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Jean-Marc Brabant (Délibération n°1, de la délibération n°4 à la délibération n°13) Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert

**Absents et excusés** : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-063  
Finalisation de l'inventaire des zones d'activités intercommunales**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code General des Collectivités Territoriales;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.318-8-2 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 220 ;

Vu les statuts de COTELUB :

Vu la délibération n°2022-082 engageant la démarche d'inventaire des zones d'activités économiques ;

Considérant ce qui suit:

Par application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021 en matière de foncier économique et conformément à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes du Sud Luberon COTELUB est chargée de réaliser un inventaire foncier des ZAE sur son territoire précisant les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique,

L'inventaire des zones d'activités a été réalisé par les services de COTELUB. Les propriétaires et les occupants ont été consultés par courrier durant le mois de mars 2024.

Cette démarche a permis de recenser :

#### Parc et zone d'activité Le Revol - La Tour d'Aigues :

- 40 unités foncières
- 37 dédiées à l'activité économique :
  - Dont 34 actuellement occupées par 45 entreprises en activité,
  - Dont 2 lots libres et 1 local vacant, soit un taux de vacance de 8% (3 unités sur 37)
- 2 occupées par de l'habitat exclusivement
- 1 réservée à un équipement public (station d'épuration)

#### Parc d'Activité dernier château - La Bastidonne :

- 10 unités foncières
- 10 dédiées à l'activité économique :
  - Dont 9 actuellement occupées par 11 entreprises en activité
  - Dont 1 supportant 1 local vacant, soit un taux de vacance de 10% (1 unité sur 10)
- 0 occupée par de l'habitat exclusivement
- 0 réservée à un équipement public

#### Zone artisanale Les Meillères - Cadenet

- 30 unités foncières, dont :
- 23 dédiées à l'activité économique :
  - Dont 22 actuellement occupées par 27 entreprises en activité
  - Dont 1 local vacant (et 0 lot libre), soit un taux de vacance de 4% (1 unités sur 23)
- 6 occupées par de l'habitat exclusivement
- 1 réservée à un équipement public (station d'épuration)

L'inventaire foncier sera actualisé tous les 6 ans.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'inventaire des zones d'activité économique de la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'inventaire des zones d'activité économique de la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel  
Secrétaire de séance

Robert Tchobodenovitch  
Président